

PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARD (POS) POUR LE COMITÉ DE COORDINATION FAO/OMS POUR L'ASIE

CHAMP D'APPLICATION ET OBJECTIF

1. La présente procédure opérationnelle standard contient des recommandations et des procédures destinées aux pays membres et au coordonnateur du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie dans le but d'améliorer la communication mutuelle et la coopération entre les membres en vue de promouvoir leur participation active aux activités du Codex au répondant aux objectifs suivants:

- faciliter la communication des vues des membres de la région;
- aider les membres à produire et/ou soumettre des données concernant les travaux jugés prioritaires par la Commission et ses organes subsidiaires ou par la région, ainsi qu'à élaborer des propositions de nouveaux travaux;
- faciliter et améliorer une participation efficace des membres aux activités du Codex et aux autres travaux relatifs à la sécurité sanitaire des aliments dans la région.

RESPONSABILITÉS DU COORDONNATEUR RÉGIONAL

2. Outre les fonctions définies dans le Manuel de procédure du Codex, le coordonnateur régional peut veiller à:

- i. faciliter les collaborations intrarégionales à l'appui de travaux spécifiques relatifs à la région;
- ii. faciliter la communication mutuelle entre les pays membres du Comité dans le cadre de réunions informelles et par d'autres moyens;
- iii. organiser des réunions informelles entre pays membres du Comité, y compris des réunions physiques en marge de chaque réunion des comités du Codex et des réunions en visioconférence;
- iv. présenter la position écrite d'un pays membre du Comité lors d'une session plénière du Codex quand ledit membre n'est pas présent physiquement à la réunion en question, si ce membre en fait la demande;
- v. encourager les pays membres du Comité à se rallier aux vues d'autres membres;
- vi. encourager les pays membres du Comité à aider d'autres membres du Comité à élaborer des propositions de nouveaux travaux et à produire et soumettre des données;
- vii. encourager les pays moins expérimentés au sujet du Codex à coprésider les réunions du Comité;
- viii. organiser la coprésidence des sessions du Comité avec un pays moins expérimenté au sujet du Codex;
- ix. promouvoir les programmes de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- x. maintenir et tenir à jour le site web du Comité en collaboration avec le secrétariat du Codex.

RESPONSABILITÉS DES PAYS MEMBRES DU COMITÉ

3. Les pays membres du Comité peuvent veiller à:

- i. communiquer régulièrement avec les autres pays membres;
- ii. partager des informations pertinentes et leur position nationale sur les questions d'intérêt, notamment en exprimant des préoccupations spécifiques concernant les points à l'ordre du jour des comités du Codex auprès du coordonnateur régional;
- iii. participer activement aux réunions informelles du Comité afin que les préoccupations de la région soient bien notées et en mesure d'être évoquées lors des sessions plénières du Codex;
- iv. contribuer activement aux projets collaboratifs de suivi conjoint des questions d'intérêt, telles que les contaminants ou les résidus de pesticides ou de médicaments vétérinaires dans les aliments, ce qui pourrait accroître l'échange de données au niveau régional dans une optique plus inclusive;
- v. répondre aux questionnaires régionaux diffusés par le coordonnateur régional, le secrétariat du Codex, la FAO ou l'OMS;

- vi. présenter leurs vues sous forme écrite et demander officiellement au coordonnateur régional de les soumettre lors d'une session plénière d'un comité du Codex en cas d'absence de participation physique, le cas échéant;
- vii. tenir le coordonnateur régional et le secrétariat du Codex au courant des informations relatives au point de contact du Codex national;
- viii. recenser les questions cruciales et émergentes dans la région, notamment celles qui pourraient être débattues au sein du Codex;
- ix. se prêter mutuellement assistance pour élaborer des propositions de nouveaux travaux, y compris en partageant des données pertinentes et des avis d'experts scientifiques;
- x. contribuer aux formations et ateliers organisés ou coordonnés par le coordonnateur régional (s'agissant des membres plus expérimentés au sujet du Codex ou de la sécurité sanitaire des aliments);
- xi. confirmer leur disposition à aider les pays moins expérimentés au sujet du Codex.

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

Objectif 1: Faciliter le partage de vues entre membres de la région		
Activités	Procédures	Partie responsable
1.1 Communiquer des informations pertinentes et les vues des pays membres sur les questions d'intérêt, notamment les préoccupations spécifiques de l'ensemble des membres du Comité au sujet des points à l'ordre du jour des comités du Codex	Se concerter avec tous les points de contact du Codex des membres pour collecter les informations pertinentes et les vues nationales sur les questions d'intérêt, y compris les préoccupations particulières que les membres souhaitent exprimer sur divers points de l'ordre du jour d'une réunion du Codex	Coordonnateur régional
	Fournir des informations pertinentes et communiquer les vues des pays au sujet des questions d'intérêt, y compris les préoccupations particulières, le cas échéant	Pays membres
1.2 Ordre du jour des réunions informelles	Concevoir l'ordre du jour d'une réunion à partir de l'ordre du jour provisoire d'une réunion du comité du Codex et des préoccupations exprimées par les pays membres	Coordonnateur régional
	Envoyer l'ordre du jour à tous les pays membres	Coordonnateur régional
	Répondre aux questions et préoccupations relatives à l'ordre du jour suffisamment à l'avance	Pays membres
1.3 a) Organiser des réunions informelles en visioconférence avant la réunion plénière	Décider de la date et des horaires de la réunion en tenant compte des fuseaux horaires, de préférence au moins une semaine avant la réunion du Codex	Coordonnateur régional
	Envoyer l'invitation à tous les pays membres	Coordonnateur régional
	Répondre à l'invitation du coordonnateur régional	Pays membres
b) Organiser des réunions informelles en marge de la	Organiser des réunions informelles en marge des réunions des comités du Codex ou de la Commission du Codex Alimentarius (fixer	Coordonnateur régional

réunion plénière du Codex, si nécessaire	date et lieu), assurer la communication avec le pays hôte du comité du Codex concerné pour faire le point sur les modalités liées au lieu de réunion	
	Envoyer l'invitation à tous les pays membres	Coordonnateur régional
	Répondre à l'invitation du coordonnateur régional	Pays membres
1.4 Délibération au sujet des préoccupations/positions régionales communes	Sur la base des discussions tenues lors de ces réunions informelles, formuler d'éventuelles préoccupations/positions régionales communes	Coordonnateur régional et pays membres
	Diffuser les préoccupations/positions régionales communes auprès de l'ensemble des pays membres	Coordonnateur régional
	Le coordonnateur peut attirer l'attention de la Commission et/ou de ses organes subsidiaires sur les préoccupations/positions régionales communes si les pays membres en font la demande Les pays membres peuvent fournir des explications détaillées à l'égard de préoccupations/positions régionales communes	Coordonnateur régional et pays membres
Objectif 2: Aider les pays membres à produire et soumettre des données à l'appui des besoins prioritaires de la région et/ou à élaborer des propositions de nouveaux travaux destinées aux divers comités du Codex		
Activités	Procédures	Partie responsable
2.1 Recenser les préoccupations/enjeux spécifiques (sur lesquels il faut produire des données) dans la région	Coordonner les efforts de tous les points de contact du Codex de la région à la recherche de domaines spécifiques qui suscitent des préoccupations ou de l'intérêt, et pour lesquels il convient de collecter des données et d'élaborer des propositions de nouveaux travaux	Coordonnateur régional
	Répondre à l'appel du coordonnateur régional pour recenser les domaines particuliers qui suscitent des préoccupations ou de l'intérêt	Pays membres
	Dresser une liste des domaines qui suscitent des préoccupations ou de l'intérêt recensés par les différents pays membres	Coordonnateur régional
2.2 Aider les pays membres à produire et soumettre des données	Solliciter les bonnes volontés et dresser une liste des pays membres disposés à aider d'autres membres à produire et/ou soumettre des données concernant des points	Coordonnateur régional et pays membres

	spécifiques sources de préoccupations ou d'intérêt	
	Les pays membres concernés peuvent solliciter l'aide des autres membres disposés à fournir de l'aide Les pays membres disposés à fournir de l'aide peuvent également prendre l'initiative de proposer leur concours à d'autres pays membres	Pays membres et pays membres disposés à aider
2.3 Aider les pays membres à élaborer des propositions de nouveaux travaux	Solliciter les bonnes volontés et dresser une liste des pays membres disposés à aider d'autres membres à élaborer des propositions de nouveaux travaux	Coordonnateur régional
	Les pays membres peuvent collaborer pour mettre en place des ateliers, des programmes de formation, des visioconférences etc., en vue d'améliorer les capacités d'autres membres à élaborer des propositions de nouveaux travaux	Pays membres et pays membres disposés à aider
Objectif 3: Améliorer la participation efficace aux activités du Codex et aux autres travaux liés à la sécurité sanitaire des aliments dans le but de faciliter les échanges commerciaux		
Activités	Procédures	Partie responsable
3.1 Les sous-groupes régionaux ayant une plus grande expérience de la sécurité sanitaire des aliments peuvent proactivement organiser des formations ou des ateliers avec d'autres pays de la région	Les pays membres peuvent solliciter l'appui des sous-groupes régionaux pour renforcer les capacités dans les domaines préoccupants	Pays membres
	Demander aux sous-groupes régionaux s'ils sont disposés à aider d'autres pays membres qui ont besoin de développer leurs capacités dans des domaines donnés	Sous-groupes régionaux disposés à aider, pays membres
	Les sous-groupes régionaux peuvent également prendre l'initiative de proposer leur concours à d'autres pays membres	Sous-groupes régionaux disposés à aider, pays membres
3.2 Harmonisation des normes du Codex	Collecter des informations auprès des pays membres qui ont besoin de soutien pour aligner leurs normes nationales sur le Codex	Coordonnateur régional
	Solliciter les bonnes volontés et dresser une liste des pays membres disposés à aider d'autres membres qui ont besoin de soutien pour aligner leurs normes nationales sur le Codex	Coordonnateur régional et pays membres
	Les pays membres concernés peuvent solliciter l'aide des pays membres disposés à les épauler Les pays membres disposés à fournir de l'aide peuvent également prendre l'initiative de soutenir d'autres pays membres	Pays membres et pays membres disposés à aider

3.3 Partage des questions critiques et émergentes recensées	Demander aux pays membres de partager des informations, suggestions ou expériences relatives aux questions critiques et émergentes recensées	Coordonnateur régional
	Les pays membres communiquent des informations, suggestions ou expériences relatives aux questions critiques et émergentes recensées au coordonnateur régional	Pays membres
	Un modèle pourrait être créé pour formaliser la communication d'informations par les membres	Coordonnateur régional
	Compilation et analyse des informations collectées afin de dresser un bilan régional des points communs et des différences à l'égard des questions critiques et émergentes dans la région	Coordonnateur régional
	Publier toutes les informations sur le site web du Comité	Coordonnateur régional
3.4 Partage d'informations dans le but de faciliter les échanges	Les pays membres peuvent partager des informations et des liens concernant les législations nationales pertinentes	Pays membres
	Publier toutes les informations sur le site web du Comité	Coordonnateur régional